

AFRICAN UNION



UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

CONSEIL EXECUTIF
Septième session ordinaire
28 juin – 2 juillet 2005
Tripoli (LIBYE)

EX.CL/205 (VII) Add. 6

**LE DANGER DES SEMENCES IMPORTEES
SUR LE CONTINENT AFRICAIN**

(Point proposé par la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)

L'industrie des semences en Afrique : Le danger des semences importées

1. Les semences constituent un intrant déterminant pour la production agricole. Aussi, l'industrie des semences améliorées s'avère un moyen indispensable pour l'amélioration de la qualité et de la quantité des produits agricoles. L'avenir du développement agricole et de la sécurité alimentaire, à travers le monde en général et dans les pays en développement en particulier, dépend, en grande partie, des progrès réalisés dans les domaines de l'industrie des semences améliorées et de la généralisation de leur utilisation.

2. Les semences améliorées ont joué un rôle crucial au cours des dernières décennies du XX^{ème} siècle quant à l'amélioration de la production bien que ce rôle ait été plus limité et plus timide en Afrique, continent qui continue de souffrir de crises et d'insécurité alimentaires.

3. La réalisation du développement durable en Afrique et des objectifs du continent fondés sur les décisions pertinentes du Sommet extraordinaire de l'Union africaine tenu à Syrte dépend, en grande partie, du développement de l'industrie des semences sur le Continent et de l'unification des moyens scientifiques africains en vue de briser le monopole imposé dans ce domaine. Cela permettrait à l'Afrique d'améliorer sa production et d'avoir accès aux marchés mondiaux. Un tel niveau de production est quasiment inexistant dans la plupart des pays africains. Le monopole actuel imposé à cette industrie constitue pour l'Afrique un véritable défi à relever. Les statistiques indiquent que les revenus du marché des semences ont atteint 15 milliards de Dollars au cours de la dernière décennie. Les Etats-Unis d'Amérique détiennent 40% de ce marché, l'Union européenne 33% et le reste des pays du monde 27% seulement. Au sein de l'Union européenne, la France détient 30% du marché, l'Allemagne, l'Italie et la Grande-Bretagne se partagent 40% tandis que le reste du marché est détenu par l'ensemble des autres pays de l'Union. Parmi les firmes multinationales détenant le monopole de ce marché, 5 sont américaines, 4 de France, 2 des Pays-Bas et du Japon respectivement et une d'Allemagne.

4. Les récents progrès réalisés dans le domaine de l'industrie des semences et le monopole imposé sur le marché des semences ont amené ces firmes de production, à l'origine de ce monopole, à veiller, par moult moyens juridiques et techniques, à garantir les droits de propriété intellectuelle relatifs à cette industrie. Ainsi, n'ont-elles pas hésité à procéder, dans le processus de la production des semences, à des manipulations génétiques permettant l'utilisation de ces semences une seule et unique fois. Ce procédé, outre qu'il empêche les agriculteurs des pays en voie de développement de récupérer de nouvelles semences à partir des récoltes obtenues, risque de réduire la biodiversité de l'espèce végétale dont bénéficiait jusqu'ici un grand nombre de pays en développement. Le danger de ce monopole vise, à long terme, réduire les terres arables et à limiter la part de l'Afrique dans le commerce agroalimentaire mondial tout en limitant la concurrence internationale dans ce domaine.

L'impact du monopole de l'industrie des semences sur le développement agricole en Afrique

5. Le monopole actuel de l'industrie des semences et ses ramifications constituent une entrave sérieuse à la quête du développement durable et de la sécurité alimentaire en Afrique. La recherche du gain est la principale motivation qui sous-tend les activités et politiques de ces multinationales qui continuent de s'arroger le monopole de l'industrie des semences. Cette politique est à l'antipode des aspirations et des objectifs socio-économiques de développement de l'Afrique. Lors du Sommet extraordinaire de l'Union africaine tenu à Syrte, les dirigeants africains ont pris d'importantes décisions relatives à la sécurité alimentaire, au développement durable, à l'intégration et à l'utilisation des ressources et capacités africaines pour lutter contre la pauvreté et les maladies sur ce Continent. Certes, la visée de ces monopoles est, sans aucun doute, la réduction de production et l'augmentation des prix. Mais à cela s'ajoutent d'autres visées économiques inavouées tout aussi dangereuses que la première d'un point de vue technique, politique et économique à savoir, donner le pouvoir de prendre des décisions sur les questions de sécurité alimentaire et de développement à ces firmes industrielles mues par le seul désir de réaliser des bénéfices au détriment des objectifs stratégiques de développement de l'Afrique. D'ailleurs, ce sont ces mêmes firmes qui se sont peu souciées, par le passé, d'effectuer des recherches et des études sur des semences adaptées à l'écosystème africain et à la protection de la diversité biologique en Afrique, ce qui a été à l'origine des calamités naturelles et des famines survenues par la suite telle que celle qui a marqué le début de ce siècle et laquelle a eu des effets néfastes sur l'environnement et les populations en Afrique.

6. La Grande Jamahiriya invite les Etats membres de l'Union africaine à adopter la présente décision et à l'inscrire parmi les priorités des politiques agricoles du Continent et à veiller à réaliser ce qui suit:

- a) définir les cadres législatifs de la production des semences afin de fournir un cadre favorable à l'investissement public et privé dans cette industrie ;
- b) élaborer des politiques en vue de protéger le patrimoine génétique des plantes, y compris les variétés locales et les plantes du désert et les espèces sauvages existantes en Afrique et procéder à leur développement génétique pour en extraire de nouvelles espèces à haut rendement ;
- c) assurer la coordination entre les instituts scientifiques spécialisés en vue de renforcer et de développer les programmes nationaux de production de nouvelles variétés de semences et de faciliter la mise en œuvre des modalités de gestion, de stockage et de commercialisation des semences.

Ceci exige du Continent d'assumer les responsabilités suivantes :

- s'adapter au rythme de l'évolution de l'industrie internationale des semences à travers l'acquisition des techniques modernes, en ayant à l'esprit le fait qu'une industrie moderne de production des semences doit se fonder sur de solides bases de recherche et développement ainsi que l'appropriation du patrimoine génétique africain. Cela nécessite des efforts et des investissements considérables en Afrique, eu égard aux avancées technologiques immenses dans ce domaine ;
- développer la biotechnologie, les sciences génétiques, la biochimie et les autres sciences permettant le renforcement et le développement de l'industrie des semences;
- relever les défis du développement de l'agriculture et de la production alimentaire en Afrique et parer au déséquilibre entre la poussée démographique et la faiblesse des ressources disponibles, dans un contexte de changements enregistrés sur les plans international et régional, où dans lequel l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2005 ne se concrétisera que si des semences améliorées et de haute qualité sont mises à la disposition des agriculteurs africains à des prix abordables ;
- mobiliser l'ensemble des moyens humains et matériels disponibles en Afrique en vue de la mise en place d'une industrie performante des semences à même de briser le monopole exercé dans ce domaine et de garantir le développement durable de l'agriculture et de la sécurité alimentaire pour les populations africaines. Les gouvernements n'ont pas la possibilité de relever, à titre individuel, les défis d'une telle industrie stratégique et d'apporter tout l'appui nécessaire à son développement. L'Afrique par contre, du fait de ses immenses ressources et de la similitude des différentes zones écologiques régionales, peut collectivement mettre en place une industrie de pointe des semences.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2005

Le Danger des semences importees sur le continent africain (Point Proposé par la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste)

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3401>

Downloaded from African Union Common Repository